

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 22

Artikel: Les mouches
Autor: E.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

LES FOUILLES

TOUTES les maladies qui minent sourdement les plantes, les animaux ou... les hommes sont l'objet de multiples conférences, d'éditions de luxe avec planches en couleurs et forment le fond éternellement renouvelé de nos récriminations, de nos déceptions et des travaux de savants éminents. Tout le monde saura vous exposer en trois points les dangers de la fièvre aphteuse, du rhume de cerveau, du phylloxéra, de la scarlatine ou des puéricoles ! Un organiste de mes amis me parlait l'autre jour de la maladie... des tuyaux d'orgues !!! Eh ! oui, les tuyaux d'orgues ne sont pas du tout des « êtres » immuables ! Ils vivent et meurent, fauchés par de violentes épidémies qui les rongent surnoisolement...

*Mais la légère meurtrissure
Mordant le « métal » chaque jour,
D'une marche invisible et sûre
En a fait lentement le tour.*

En face d'une telle quantité de fléaux, les hommes ne sont pas restés les bras ballants. Ils ont organisé vigoureusement la défense de leurs biens meubles et immeubles, ils ont appelé à leur aide la chimie, l'électricité et l'acier, l'eau, l'air et le feu ; ils ont fondé des ligues... pour ou contre ! Ligue contre la tuberculose, société protectrice des animaux... rien ne manque, chacun a trouvé son protecteur dévoué.

Eh bien non ! On a injustement abandonné à son triste sort et laissé sauvagement brutaliser un des auxiliaires les plus précieux de l'homme moderne : LA ROUTE !

Il est encore temps de réagir et de grouper des individus décidés à épargner à cette innocente les supplices inhumains qu'on lui fait endurer chaque jour. Personne n'osera classer la route ailleurs que dans les choses utiles. Elle mérite donc notre appui, tout comme la flore ou la faune de notre pays.

La route est décimée par un chancré d'aspect inoffensif qui lui cause de profonds ravages pour le plus grand danger du public. Il est d'autant plus dangereux qu'il ressemble absolument au chancré « utile ». Celui-là doit être protégé. Il assure le bon entretien de la chaussée, balaye les feuilles mortes en automne, amoncelle la neige en tas réguliers, l'hiver, arrose la poussière en été. De temps en temps, il recharge la route et la goudronne soigneusement. Au premier printemps, il s'arcale la mauvaise herbe... c'est un chancré utile !

Le chancré nuisible ne se distingue en rien du premier. Même aspect général, mêmes moeurs, semblable conformation des organes... mais quel détestable parti il peut en tirer ! A l'aide de griffes d'acier, il creuse le chemin en profondes rainures de un mètre à un mètre cinquante et les remplit de terre fraîche qui forme des bourrelets extrêmement dangereux pour les véhicules. Il arrive ainsi à désorganiser et à fissurer le macadam le plus dur. Les parties atteintes ne tardent pas à s'affaisser sous l'effet de l'érosion. Il faut alors refaire complètement la route malade.

Jamais vous ne le verrez s'attaquer à un tronçon défoncé ou tourmenté d'ornières. Il choisit toujours un secteur en parfait état, bien cylindré, uni, qui vient d'être remis à neuf à grands

frais et selon les procédés les plus modernes. Il attend un jour ou deux pour que tous les usagers aient pu apprécier la douceur et la sécurité du trajet. Alors, un beau matin, il arrive et à grands coups de tarières il fait sauter les pierres. Le soir, ayant de se retirer, il dépose des larves rouges ou jaunes, communément appelées falots-tempêtes, qui annoncent casse-cou aux conducteurs de véhicules.

Le plus sur moyen de l'empêcher de nuire, c'est de laisser les routes en mauvais état, bosseées et tout en creux, il n'y a rien de tel pour l'éloigner ! Mais vous avouerez que c'est là un pis aller, qu'il n'y a pas lieu d'être fier quand on abandonne la lutte purement et simplement et qu'on laisse l'ennemi maître du... terrain !

Espérons qu'une ligue « anti-fouilles » se créera sous peu et qu'elle arrivera à exterminer le « chancré nuisible » !!!

Benj. Guex.



NOUTRA BRAVA VILHIE SERVEINTA

*Ein cougnessâti ti lè z'adzî¹
Ti lè cárro et ti lè z'itro,¹
Du lo teimps qu'etâi ão lodzî.
Ein avâi vu passâ dâi z'itro!
L'avâi bin mé de septant' an
Mâ l'etâi tant et tant vailleinta
Que nion ne lâi baillive atant,
Nôutra brâva vilhie serveinta!*

o o o
*L'è li que l'avâi élève
De l'ottô tota la marmaille
Du lo premî tant qu'âo derrâ.
Ein avâi zu de cllião lèvâie,
De cllião cutchâ, de cllião travau !
Adi dzoâosa, adi conteinta,
Lè fasâi ti, petit z'et gros,
Nôutra brâva vilhie serveinta!*

o o o
*Son vesâdzo s'etâi flliappi,
Sè duve man s'etânt ridâie,
Quemet na paille de tsapi
Sa pî s'etâi gros pecotâie,
Mâ, dein s'etâi, on lâi liéâ
La bontâ d'om' âma aveneinta
Que cein l'etâi mé que biantâ.
Ah ! la brâva vilhie serveinta !*

o o o
*Por no, lè petit botasson,
L'etâi bin mé que nôutra mère.
On lâi desâi nôtrîre couson
On lâi desâi ti lè z'affére.
No caressive de sa man,
Sa meri etâi tant soreinta
Que ti lè niolan partessant.
Ah ! la brâva vilhie serveinta !*

o o o
*Serveinta ? Ne crâide pas cein.
L'etâi por ti « tanta Marie »,
Omna dzein qu'a dinse d'échein
L'è tot eintiâi de la famille,
Clia fenna l'avâi tant de tieur*

¹ Les autres du logis.

*Et l'ein-dedein tant ragoteinta
Que l'e sur no que tot l'honneu
Dzicliâve de nôutra serveinta.*

o o o
*Du cein l'a passâ bin dâi z'an.
La vya l'e fête de misère,
Quaque bounheu : ion dâi plie grana
Por mè, et vo pouâide mè crâire
Quand l'e que sondz' ão vilhio teimps,
L'e de revêre, soreinta,
Accouaityâ, adi on mot fin,
Nôutra brâva vilhie serveinta !*

Marc à Louis

LES MOUCHES

TA petite ville de Zuideryen en Hollande possède un octroi, ce qui n'a rien d'extraordinaire ; elle possède aussi des employés chargés de percevoir les droits d'entrée établis par la municipalité, impôts plus vexatoires les uns que les autres, impôts sur les œufs, sur le beurre, sur les poules, sur les artichauts, impôts sur tout ce qui se boit et sur tout ce qui se mange ; les employés de l'octroi sont consciencieux, remplis de zèle et mettent leur amour-propre à ne pas se laisser berner par les contrebandiers ; ils tiennent au mieux les intérêts de la ville.

Ce jour-là, le gabelou Van Snyten était de garde ; assis sur le seuil de la porte — on était au mois de juin — ses lunettes placées sur le nez, il était myope, un gabelou doit voir de près, il lisait la *Gazette de Hollande*, tout en surveillant les passants.

Van Snyten était un employé sérieux, incorruptible, minutieux, qui allait au fond des choses, je veux dire des paniers et des récipients de toute nature ; rien ne pouvait lui échapper ; il dévisageait les promeneurs d'un œil scrutateur, faisait arrêter les voitures, fouillait dans tous les coins et recoins, frappait sur les roues, sur les brancards, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas creux, enfonçait la sonde dans les coussins, examinait la charpente pour se convaincre qu'elle ne cachait pas de double fond.

Comme il relisait pour la vingtîème fois les faits divers — les heures de garde sont longues ! — il vit venir un paysan porteur d'un gros panier ; Van Snyten rajusta ses lunettes, se plaça au milieu de la route ; lorsque le paysan fut arrivé en face de l'octroi, il lui barra le passage.

— Halte, commanda-t-il ; que portez-vous là-dedans ?

— C'est du miel, monsieur l'employé.
— Entrez au bureau, nous allons vérifier.
— C'est du miel que je vous dis, reprit le paysan ; il n'est pas nécessaire de vérifier, ce n'est pas de la contrebande.

— Je ne crois que ce que je vois, répondit sèchement Van Snyten.

Le paysan entra dans le bureau, posa son panier sur une table ; le gabelou découvrit tous les pots, enfonça son doigt dans chacun, le passa sur sa langue pour s'assurer que c'était bien du miel.

Attirées par l'odeur, les mouches qui étaient en grand nombre accoururent et s'abattirent sur le miel ; leurs pattes s'y agglutinèrent ; en une minute, les pots en furent couverts.

— Voilà mon miel dans un bel état ! s'écria le paysan ; personne n'en voudra, je ne pourrai plus le vendre.

— Cela ne me regarde pas, dit le gabelou.

— Qui donc que cela regardera ? demanda le paysan.

— Je dois vérifier, j'ai vérifié, dit le gabelou, fort de sa conscience ; débarrassez le bureau.

Tout en bougonnant, le paysan se rendit au marché.

Il étala ses pots.

A leur vue, les quolibets plurent sur lui.

— Voyez donc le beau miel ! s'écria une ménagère.

— C'est du pâté de mouches, renchérit une autre.

— Dites plutôt de la confiture, rectifia une servante.

— Mon brave homme, il faut vendre les mouches à part, remarqua un bourgeois.

— Ce sont des râclures de papier tue-mouches, sans doute ? demanda une cuisinière.

— Combien les mouches ? interrogea une jeune bonne.

Aucun acquéreur ne se présenta, le paysan dut reporter son miel.

Furieux, il vint trouver le bourgmestre.

Une servante l'introduisit dans une anti-chambre.

Le paysan s'assit sur une banquette et attendit.

Le bourgmestre avait du monde à dîner, il se mettait à table ; il ne se dérangea pas. Après le dîner, il fit passer ses invités au salon pour y prendre le café.

Il se rappela que le paysan l'attendait et le fit entrer.

— Que voulez-vous, mon brave homme ? lui demanda-t-il.

— Monsieur le bourgmestre, dit le paysan, je viens vous demander justice.

— Quel dommage vous a-t-on causé ? Hâtez-vous, je suis pressé.

— J'apportais des pots de miel au marché, du miel exquis ; ce n'est pas pour me flatter, dans tout le pays on vous le dira...

— Passez ; arrivez au fait.

— A l'octroi, un employé a voulu visiter mon panier.

— C'était son droit, remarqua le bourgmestre.

— Sous le prétexte de vérifier, il a découvert les pots ; les mouches se sont abattues sur le miel, y sont restées et personne n'a voulu de mon miel au marché.

— Que voulez-vous que j'y fasse ?

— Je n'ai point le moyen de perdre le produit de la vente de mon miel, je veux que la ville me le paye ; je porte plainte contre l'employé qui a ouvert mes pots.

— C'était pour s'assurer que c'était du miel.

— Je demande qu'il soit puni.

— Il a fait son devoir.

— Alors, indemnisez-moi.

— Mon ami, dit le bourgmestre, plus j'examine votre affaire, plus je vois que le douanier n'a rien outrepassé ses droits ; il n'a donc pas encouru de punition.

— Cela ne me regarde point ; qui est-ce qui me paiera mon miel ?

— La ville, dit le bourgmestre, n'a rien à vous payer ; elle ne vous a fait aucun tort.

— Mon miel est perdu, je ne pourrai point le vendre ; il me faut des dommages-intérêts.

— Je ne vois qu'un coupable dans tout ceci, reprit gravement le bourgmestre, ce sont les mouches.

— Les mouches n'ont point d'argent, dit le paysan.

— Ce sont les mouches, auteurs de tout le dommage, qui doivent être punies ; vous ne devrez vous en prendre qu'à elles ; je vous permets de tuer toutes celles que vous rencontrerez, partout où vous les trouverez.

— Que voilà une belle permission ! s'écria le paysan ; je serai bien avancé.

— C'est la seule sentence que je puisse rendre,

dit le bourgmestre, content de la façon spirituelle dont il s'était tiré d'affaire.

Il regarda finement ses invités.

— J'accepte la décision, dit le paysan, à la condition que vous me donnerez l'autorisation par écrit.

— J'y consens, dit le bourgmestre, pour se débarrasser du quémanteur.

Séance tenante, il rédigea l'autorisation de sa plus belle écriture, la parafa et la recouvrut du cachet aux armes de la ville.

— Très bien, dit le paysan en mettant le papier dans sa poche : avec cela je suis en règle.

À ce moment, une mouche se posa sur la joue du bourgmestre. Le paysan s'empressa d'exécuter la sentence ; il appliqua sur la joue du magistrat un soufflet plus que suffisant pour écraser la mouche.

Le bourgmestre bondit sous l'injure et entra en fureur, mais le paysan, narquois, lui montra son autorisation et se retira tranquillement, mettant les rieurs de son côté.

E. F.

L'ESPRIT DES LOIS

VOICI le texte intégral d'un décret qui vient de paraître au *Journal Officiel* français. Il s'agit d'un... poulailler !

Sur le rapport du ministre des Travaux publics :

Vu la pétition du 13 juin 1932 par laquelle Mme Veuve Rispe, propriétaire à Villeneuve-le-Roi, 46, rue du Chemin de fer, demande l'autorisation d'élever une petite construction devant servir de poulailler, sur sa propriété sise à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) ;

Vu les observations présentées par la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans, les 29 juin et 29 juillet 1932, ainsi que les plans et profils y annexés ;

Vu l'avis du préfet de Seine-et-Oise du 21 décembre 1932 ;

Vu les propositions du service du contrôle ;

Vu la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, notamment les articles 5 et 9 ;

Décreté :

Art. 1er. — Par dérogation aux prescriptions de l'article 5 de la loi du 15 juillet 1845, Mme Veuve Rispe, propriétaire, 46, rue du Chemin de fer à Villeneuve-le-Roi, est autorisée à établir, à la limite même du chemin de fer et conformément au plan soumis à l'enquête, une construction à usage de poulailler sur un terrain qu'elle possède en bordure de la ligne de Paris à Orléans, entre les kilomètres 12-775,25 et 12-778,25, à charge pour elle, etc., etc.

Fait à Paris, le 4 janvier 1933.

Sigé : Albert Lebrun.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Travaux publics :

Sigé : Georges Bonnet.

Si après ça les poules de Madame Veuve Rispe ne sont pas fières, je n'y comprends plus rien !

LE TEMPS DES NARCISSES. — Tel est le titre d'un charmant reportage photographique dans *L'ILLUSTRE* du 1er juin. Voir aussi l'article et les photos se rapportant aux frères Morax, une jolie double page sur le village neuchâtelois de St-Blaise, des vues de l'incendie de Siniène, une étude illustrée sur la Martinique, deux pages humoristiques de Minouvis et Scherey sur les amoureux, des reproductions d'œuvres du graveur sur bois tessinois A. Patocchi, la page féminine, etc.

ORIGINE DES MONTAGNES RUSSES

AINSI que le prouve la diversité des attractions foraines, on s'efforce d'offrir au public des divertissements susceptibles de faire naître la sensation de crainte, mais agréable dans une certaine mesure.

C'est ainsi que naquirent en 1817, les premières *Montagnes Russes* qui devinrent aussitôt un des divertissements à la mode. De hautes bâties en bois étaient surmontées d'une plate-forme d'où on était lancé dans des chars glissant dans des rainures, sur un plan très incliné. La grande rapidité de la descente, l'émotion qu'elle procurait, comme dans les railways de nos jours, cons-

tituait à l'époque un divertissement fort goûté du public. Le succès des premières *Montagnes Russes* présentées à la barrière des Ternes, fut si grand, qu'on en vit bientôt dans tous les jardins et... sous des appellations différentes : dans le quartier du Luxembourg, les *Montagnes Suisses* ; dans les Champs-Elysées, au jardin Beaujon, les *Montagnes Françaises* ; Faubourg Poissonnière, au jardin du Delta, les *Montagnes Egyptiennes*, etc. Mais toutes ces dénominations disparurent bientôt, et seule, resta celle de *Montagnes russes*.

Ce divertissement n'était pas sans risque, témoin l'aventure qu'on dit survenue au roi de Prusse qui avait fait établir des *Montagnes de ce genre* dans ses propres jardins ; un jour qu'il s'était lancé dans un de ses chars afin d'encourager ceux de son entourage à éprouver l'agréable sensation de la descente rapide, il tomba sur son royal nez qui fut cassé, justifiant l'appellation que l'on donnait dans le public à cet exercice : « se faire ramasser ». Il fut, en effet, comme on le voit, ramassé en piteux état.

Comme le jeu n'était pas tout à fait sans péril, les entrepreneurs en vinrent à supprimer les chars isolés et créèrent la voie circulaire de rails à descentes répétées, telles que nous connaissons les *Montagnes russes* actuelles. Celle-ci ont été, d'ailleurs en grande partie, remplacées par les *Montagnes*, dites « Chenille ».

Et comme le public est toujours avide de sensations nouvelles, on lui offre celle « du tamponnement » entre autos, avec le *skoota* et les *auto-dromes*.

Il est vrai que « se faire tamponner » de la sorte n'offre pas le risque de « se faire ramasser » comme avec les primitives *Montagnes russes* d'autan.

Alphonse Bobe.

ERUDITION. — C'est un petit jeune homme pas très instruit ; agacé par ses pataqués, un ami lui dit, Pautre jour :

— Tu prendrais le Pirée pour un homme !

— Avec ça, répondit-il, que je ne sais pas que c'est une femme !

LE PLUS HAUT SOMMET

IL y a toujours eu des caractères audacieux dont l'ambition fut de trouver des terres intactes où l'homme n'a jamais mis les pieds. Ainsi furent les grands aventuriers de l'histoire, les découvreurs de pays inconnus, les explorateurs héroïques et tenaces.

D'aucuns risquent leur vie pour aller planter un drapeau à l'endroit du pôle Nord. Bien peu sont revenus de cette aventure. Il n'y a pas bien longtemps, un de ces aventuriers avait conçu le projet d'atteindre le pôle en sous-marin, en passant par dessous la couche de glace. Il n'allait pas loin...

L'Everest, la plus haute montagne du monde (8800 mètres) exerce, faut-il le dire, une attraction toute spéciale sur les imaginations des chercheurs d'inédit. 8800 mètres ! A cette altitude un avion ordinaire n'est plus visible à l'œil nu. Deux avions pourtant ont survolé dernièrement le pic fantastique. La randonnée a duré deux heures. Les aviateurs à leur descente avaient les pommettes presque gelées. Mais, c'est pédestrement que les hommes veulent conquérir cette monstrueuse montagne au sommet de laquelle, paraît-il, personne n'est jamais parvenu.

En 1921, en 1922 et en 1924, trois caravanes partaient pour cette grande aventure. Toutes trois échouèrent. Celle de 1924 parvint toutefois à 300 mètres du sommet. Du moins l'on vit deux de ses membres les plus hardis arriver à cette hauteur. C'étaient deux jeunes gens que l'ascension n'avait pas épousés et qui, laissant leurs camarades en arrière, avaient voulu franchir seuls la dernière étape. On ne les revit jamais. C'est à leur descente qu'ils périrent. Sans doute tombèrent-ils dans une de ces gigantesques crevasses qui sillonnent ces altitudes.

L'échec des premiers pionniers n'a fait que stimuler la volonté des autres. Et actuellement, une nouvelle expédition est en route. Elle mettra pour atteindre son but le temps qu'il faudra. Ces ascensionnistes travaillent méthodiquement.